

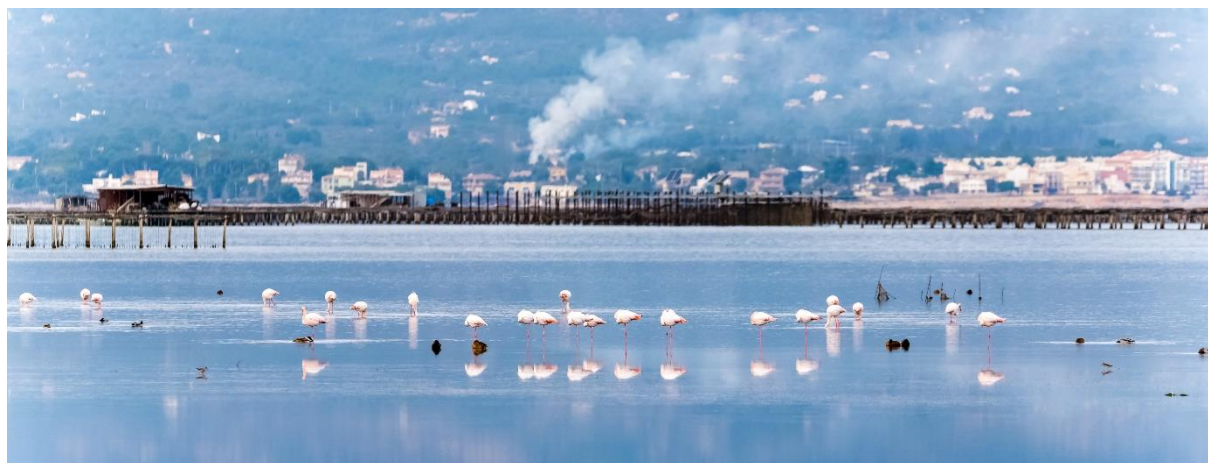
## COSTA DORADA

Du 02 au 10 Octobre 2021

Prix par personne

**899 €**

09 jours / 08 nuits



### JOUR 1 : VOTRE REGION – TOULOUSE OU ENVIRONS :

Départ de votre région en direction du **Sud-Ouest**. Arrêt déjeuner en cours de route. Arrivée en fin d'après-midi à votre hôtel 2\* ou 3\* dans la région de Toulouse. Dîner et nuit.

### J2 : TOULOUSE – ROSAS- AMPURIA BRAVA – SALOU :

Le matin, départ vers **l'Espagne**. Arrivée à Rosas en fin de matinée. **Déjeuner à Rosas**. En début d'après-midi, **visite guidée d'Ampuriabrava**, surnommée la "**Venise catalane**" : les canaux, le port de plaisance et le front de mer. Découverte de Rosas, **ancienne colonie grecque** nichée entre mer et montagne : la citadelle, les ruelles de l'ancienne ville de pêcheurs, les plages et le port. Arrivée à l'hôtel à Salou en fin d'après-midi. **Accueil par notre guide**, installation. **Apéritif de bienvenue**. Dîner et nuit à l'hôtel.

### J3 : SALOU – TARRAGONE :

Le matin, découverte de la **station balnéaire de Salou** : les maisons modernistes, les plages du Levant et du Ponent, **temps libre sur la promenade Jaume Ier**. Visite de **Cambrils** : le quartier des pêcheurs et le port de pêche. Déjeuner à l'hôtel. En début d'après-midi, départ pour la visite de Tarragone, ville patrimoine de l'Humanité : l'amphithéâtre romain, la cathédrale romane, la ville médiévale et ses murailles, las Ramblas et le balcon de la Méditerranée. Dîner et nuit à l'hôtel.

### J4 : MUSEE DE LA MINE DE PLOMB – REUS :

Le matin, visite du **musée de Bellmunt del Priorat** qui retrace l'histoire de la mine de ses origines à sa fermeture en 1972. Explication sur le minerai et ses principales applications au fil du temps, la naissance et l'évolution du complexe. **Découverte du premier niveau de la mine à 35 mètres de profondeur et sur 700 mètres de long** qui permet d'observer les caractéristiques géomorphologiques du gisement et les méthodes d'extraction. Déjeuner à l'hôtel. En début d'après-midi, **visite de Reus**, ville natale de l'architecte catalan Antoni Gaudi. Visite du **musée** dédié à l'artiste qui met en lumière tous les aspects de sa vie et de son œuvre. Dîner et nuit à l'hôtel.

## J5 : PENISCOLA – CROISIERE SUR LE DELTA DE L'EBRE :

Le matin, visite de Peñiscola : le quartier ancien avec ses murailles dressées sur les falaises, le phare, **le château du Pape Lune**, le "Bufador", grande faille où jaillit la mer les jours de tempête, les ruelles blanches et étroites et les échoppes d'artisanat et de souvenirs. **Déjeuner paella au restaurant** au Delta de l'Ebre. En début d'après-midi, **visite du parc naturel du Delta de l'Ebre** qui est le plus important habitat d'oiseaux aquatiques du nord de l'Espagne. **Promenade en bateau** jusqu'à l'embouchure du fleuve à la découverte des paysages somptueux entre marais, étangs et cultures et pour admirer la faune et la flore de ce parc naturel. Dîner et nuit à l'hôtel.

## J6 : DOMAINE VITICOLE DE RIUDOMS – SITGES :

Le matin, visite du **domaine viticole de Riudoms** : les caves avec dégustation de cava et la collection privée de voitures anciennes. Montée jusqu'au sanctuaire de la Mare de Déu de la Roca et de l'ermitage de Sant Ramon : vue panoramique sur le Baix Camp et la Méditerranée. Déjeuner à l'hôtel. En début d'après-midi, découverte de **la station balnéaire de Sitges** : la vieille ville, l'église devant le front de mer et les bâtiments moderniste. Temps libre en fin de visite. Dîner et nuit à l'hôtel.

## J7 : MONASTERE DE POBLET – APRES-MIDI LIBRE :

Le matin, visite du **monastère cistercien de Poblet** : la place du monastère, le cloître et sa fontaine, le réfectoire, les cellules et l'église. Déjeuner à l'hôtel. Après-midi libre. Dîner et nuit à l'hôtel.

## J8 : SALOU – LA JONQUERA – TOULOUSE OU ENVIRONS :

Le matin, départ vers la France. **Déjeuner buffet au restaurant à la Jonquera**. En début d'après-midi, temps libre à la Jonquera pour les derniers achats. Puis poursuite du voyage et arrivée à votre hôtel en soirée, dîner et nuit.

## J9 : TOULOUSE - VOTRE REGION :

Le matin, départ vers votre région. Arrêt déjeuner en cours de route. Arrivée en soirée dans votre localité.

**NB** : L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourra être modifié tout en respectant l'intégralité des visites.

### **Ce prix comprend :**

Le transport en autocar de Grand Tourisme, L'hébergement en hôtel 2 ou 3\* base chambre double en France pour la nuit du J1 et J8, L'hébergement à l'hôtel 4R GRAN REGINA \*\*\*\* base chambre double à Salou, La pension complète du déjeuner du J1 au déjeuner du J9, La boisson incluse aux repas : ¼ de vin, l'apéritif de bienvenue à l'hôtel de séjour, Les visites et excursions mentionnées au programme, La prestation d'un guide local pour la visite de Rosas et d'Ampuriabrava le jour 2, Les prestations d'un guide local pour les excursions du J3 au matin du J7, Les soirées animées à l'hôtel de séjour, Les taxes de séjour (en France et Espagne).

### **Ce prix ne comprend pas :**

Le supplément chambre individuelle : 195 €, Les boissons non mentionnées ci-dessus, Les pourboires éventuels et dépenses personnelles, L'assurance annulation / bagages et assistance / rapatriement : 30€

## HOTEL 4R GRAN REGINA \*\*\*\* à SALOU



**SITUATION** : à Salou, à 500 mètres de la place d'Europa, à 1 km de la plage et du parc de PortAventura.

**VOTRE HÔTEL** : 294 chambres doubles ou triples avec salle de bain dotée de douche ou baignoire et sèche-cheveux, téléphone, télévision, coffre-fort payant et réfrigérateur payant, climatisation du 15/6 au 15/9, chauffage et balcon.

**LA RESTAURATION** : tous les repas sont sous forme de buffets avec show-cooking midi et soir.

**A VOTRE DISPOSITION** : restaurant, bar-café, réception 24h/24, 4 ascenseurs, salon, salle de jeux, connexion wifi gratuite dans tout l'hôtel, piscine extérieure, jardin, terrasse. Soirées animées.

**Zone spa en supplément** : piscine, sauna, hammam et gymnase.

## Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise LE PAPE AUTOCARS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise LE PAPE AUTOCARS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE PAPE AUTOCARS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière APST, 15 avenue Carnot 75017 Paris, tél : 01.44.09.25.35 ou [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel)) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE PAPE AUTOCARS.

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727619R/jo/texte>